

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



L'OGBL ET L'APPJ UNISSENT LEURS FORCES

Le 4 mars 2020, l'OGBL et l'Association du Personnel de la Police Judiciaire (APPJ) ont signé un accord de coopération. L'APPJ, association constituée le 5 juin 1989, regroupe le personnel auprès de la police judiciaire, toutes carrières confondues.

Dans le cadre de cet accord, l'OGBL et l'APPJ s'engagent à collaborer pour défendre les intérêts matériels et moraux du personnel de la police judiciaire. En même temps, l'APPJ associe l'OGBL à ses activités, soutient le travail du syndicat Services publics de l'OGBL et invite ses membres à adhérer à l'OGBL.

L'OGBL associe également l'APPJ à ses travaux au niveau des organisations syndicales européennes et internationales des services publics.

Dans le contexte de la coopération entre les deux organisations, l'OGBL apportera son soutien à l'APPJ en ce qui concerne ses revendications légitimes, en particulier:

- la revalorisation du service de police judiciaire
- l'amélioration des conditions de travail dans la police judiciaire
- la mise en œuvre d'un recrutement direct par le biais d'une filière judiciaire

Communiqué par l'OGBL et l'APPJ

le 9 mars 2020